

Willy BORSUS

Ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME,
de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

Contact:

Pauline Bievez

0477/38.45.01

pauline.bievez@borsus.fgov.be



Communiqué de presse

Décision des autorités turques : les bovins bloqués à la frontière seront abattus

29 avril 2016

Les 70 bovins qui étaient bloqués à la frontière turque et qui ont pu être finalement hébergés hier dans des conditions acceptables suite à l'intervention de l'Afscs et du Ministre de l'Agriculture Willy Borsus seront finalement abattus. Il s'agit d'une décision officielle et irréversible des autorités turques transmises à l'AFSCA, pour des motifs sanitaires et de bien-être animal.

L'AFSCA avait proposé de procéder à une quarantaine en Turquie pour refaire les tests dans les délais, avec ensuite une entrée en Turquie pour engraissement, mais cette piste n'a pas été acceptée.

L'AFSCA refuse – à juste titre – que les animaux reviennent en Belgique (principe du refoulement) pour motif sanitaire tout à fait fondé : différentes maladies sont présentes en Bulgarie alors qu'elles sont absentes chez nous. En outre, le passage des bovins dans un poste d'inspection frontalier turc avec contacts possibles (même indirects) avec des animaux d'autres provenances pourrait les avoir mis en présence d'autres maladies également.

Le Ministre de l'Agriculture Willy BORSUS regrette vivement cette situation et déplore le fait que les choses n'aient pu se débloquer plus rapidement. L'opérateur qui est responsable du bien-être animal aurait dû prendre ses responsabilités.

Il rappelle que l'exportation d'animaux doit se faire par des professionnels disposant des connaissances ad hoc permettant de réaliser ce type d'exportations dans les meilleures conditions possibles. Les conditions de bien-être au départ de la Belgique étaient conformes (camion avec dispositifs adéquats).

Les 70 animaux concernés étaient destinés à être engraisés en Turquie et abattus là-bas. Pour rappel, plus de 1000 bovins ont déjà atteint la Turquie dans le cadre de l'ouverture des barrières sanitaires pour l'exportation vers ce pays. « *Bien entendu, tous les transports des animaux doivent s'exercer dans des conditions strictement respectueuses du bien-être animal* », a précisé le Ministre.